

perquisition exacte dans ledit Regiment de May des soldats françois qui pourroient y être encore, et que ceux qui s'y trouveront soient arresté jusques a ce que sur l'avis que vous m'en donnerez je vous aye fait scavoit Les intentions de sa Majesté a Leur égard je Suis ...".

---

Kopie, vermutlich um 1750? für Gardehptm. und Brigadier Beat Fidel Zurlauben, den Autor der Histoire militaire und des Code militaire, angefertigt - AH 112, 57 - Blatt 57<sup>v</sup> leer

## 11

[1709 n. September 11.]

A

"RELATION<sup>1</sup> DE LA BATAILLE [VON MALPLAQUET]<sup>2</sup> DONNE LE 11 7BRE [=SEPTEMBER] [1709] ENTRE LE BOIS DE SART [=SARS] ET DE [LA] LAGNIERES [=LANIERE]"

---

"Le 3 du mois les ennemis [Frankreichs, nämlich Oesterreich, England und Holland] decampant d'Orchies se mirent en marche vers minuit estendant leur gauche sur Mortagne[-du-Nord], ou leurs ponts estoient faits sur l'escaut, qu'ils passerent le 4 pendant toute la journée, ayant fait avancer un detachment de ... [10000] chevaux et quelques ... [1000] grenadiers qui marchaient pour tourner Mons. Mr le Ma[ré]chal [de France, Claude-Louis-Hector Duc de Villars]<sup>3</sup> estant averti le 4 a midy de leur marche, fit partir du camp de Mr [le Lieutenant général Francesco Zanobi Filippo Conte] D'albergotty [=Albergotti] qui estoit a Denain, deux brigades de cavallerie avec neuf escadrons de dragons ... [aux] ordres de mr [le Maréchal de camp Pierre-Madeleine Du Rivau, Marquis] de Bauveau [=Beauvau], pour avoir une teste a portée des lignes de la trouille [=La Trouille]. deux heures apres il detachà Mr [le Lieutenant général Chrétien-Louis de Montmorency-Luxembourg, den nachmaligen Prince de Tingry, dermaligen] ... chevalier de Luxembourg avec la brigade de Piccardie et deux de cavallerie pour prendre la mesme route, et manoeuvrer selon les mouvemens qu'il apprendroit des ennemis; Luy pendant ce tems là mit toute son armée en mouvement, qui s'estendoit depuis vandin [=Vendin-le-Vieil] a Douay, Marchien[n]es, helesme[s] et Denain, et la fit passer l'escaut a valençien[n]es et aud<sup>e</sup> Denain, marchant droit sur Kevrain [=Quiévrain].

Le 5 l'armée des ennemis vint camper du costé de Perwéz [=Perwez] en mesme tems que leur corps avancé arrivoit a s.<sup>t</sup> Denis [=Saint-Denis], d'ou ils se mirent en marche après un peu de halte pour tomber sur la trouille, ou ils arriverent le 6'au Soir; Mr de luxembourg arrivant a

mesme heure a portée des lignes avec son corps de troupes et celui de mr de Bauvau joint, la nuit les empeschâ de Se reconnoistre et d'en venir aux mains, et comme il songeoit a plaçer son monde pour la Seureté de Ses lignes, il receut ordre vers la minuit de Mon[seigneur] le Ma[réch]al [de Villars] de Se retirer sur luy a Kevrain, ou comme j'ay dit son armée arrivoit, et qui ne put estre assemblée que le 7 au Soir, auquel jour la grande armée [von Eugène-François de Savoie-Carignan, dit le] ... P<sup>ce</sup> Eugene arrivâ dans son entier, dont la droite vint a Jumass et la gauche au petit quevy [=Quévy-le-Petit].

Le 8 ... [Villars] voyant les ennemis dans cette Scituation, mit sa droite a attiche[s] et Sa gauche a hamies. ce jour là les ennemis s'avancèrent un peu, et parurent mettre le ravin de wasme[s] devant leur droite, et leur gauche couverte du bois de blaugies ou Sart.

Le 9 ... [Villars] se mit en marche par Sa droite sur quatre colonnes vers la cençe[!] de la louviere [=La Louvière] de la a malplacquet, appuyant sa droite au bois de lagnieres et Sa gauche au bois de Sart, nostre armée arrivâ heureusement sans que celle des ennemis fut encore esbranlée, qui dès qu'ils nous virent là, firent un mouvement en avant faisant mine de nous venir attacquer, et celà par nostre droite Scituée comme je viens de dire, mais soit qu'ils la trouverent trop bien garnie, ou pour autres raisons, ils ne firent que plaçer des batteries a portée, et nous de mesme, et on se canonna le reste du jour, de mesme que le jour Suivant qui est le 10<sup>e</sup> ce qui nous fit Songer a relever un peu de terre pour nous mettre a couvert de leur artillerie;

Le 11 sitot que le brouillard fut tombé, la canonnade recommença de part et d'autre, 50 pièces a nostre droite vis a vis pareil nombre des ennemis, et a peu près autant vers la gauche, une demie heure après ils marcherent sur deux colonnes d'infanterie a nostre gauche qu'ils attacquerent, et furent repoussés avec grosse perte, et ils ne furent pas plus heureux a [darüber steht: aux deux] ... [attaques qu'ils firent] en mesme tems a nostre droite le long du bois de lagnieres et entre la plaine et le bois, ou estoit une Censse retranché[e] ou il y eut un feu terrible aussy bien qu'a la gauche de canons et de mousquetterie jusques a midy, sans que les ennemis ayent gagné un poulçe de terre, ce qui leur fit prendre le party de changer leur disposition, ils porterent pour cet effet toutes les troupes a leur droite, les hayes qu'ils avoient devant eux leur faisoit faire ce mouvement a couvert, et comm[e] ils avoient reconnu que dans le bois du Sart qui estoit sur nostre gauche il n'y avoit point d'abbatis defaits, ils y firent passer des troupes qui la prirent en flanc et par Ses derrieres en mesme tems qu'ils l'attacquoient en front, l'on s'ap-

perceut du desordre qu'il venoit par le bois d'abord, et on y porta des brigades du centre, et ... vil[l]ars Se rendit Luy mesme aux troupes de la gauche qui estoient en ligne pour les remesner a la charge, ce fut dans ce temps qu'il fut blessé, ce qui ne contribuà pas peu a faire abandonner ces mesmes troupes qu'il avoit ralliées, il estoit deux heures environ, et nostre droite estoit tranquile et peu instruite du mauvais Succès de la gauche, lors que tout d'un coup il sortit dès hayes qui estoient vis a vis Le front de nostre retranchement au centre une colonne d'infanterie qui faisant mine de Se porter dessus, Se jettà tout d'un coup sur le centre, qui comme j'ay dit avoit esté degarny par les troupes qu'on avoit portées a la gauche; cette colonne pouvoit couper nostre armée si ce qui estoit ... [à droite] ne Se fut retiré promptem[en]t, il y eut neantmoins quelques brigades qui marchant a cette infanterie la culbuttà, mais comme leur cavallerie passoit toujours entre l'infanterie qui avoit perçé la gauche, et celle qui avoit gagné le centre, elles furent obligés de Son-ger a leur retraite de mesme que la droite de l'infanterie qui enfiloit le chemin de Bavay le long du bois de lagnieres, et la gauche Se retirà Le long du bois du Sart aussy vers Bavay. de vous faire un recit du combat de cavallerie, vous Scavez que d'ordinaire il est bref, je parleray seulement de la maison du roy [Ludwig XIV.] a la teste de laquelle estoit mr Le Ma[réch]al [de France, Louis-François Duc] de **Boufflers**, qui a fait tout ce qu'on peut attendre d'une troupe aussy valeureuse, mais comme les postes de l'infanterie estoi[en]t abandonnés comme je viens de dire, ce ma[réch]al jugeà apropos de faire la retraite generale, qu'il a faitte en si bon ordre, que les ennemis n'ont jamais conçu aucun desordre de nostre part, et Sont resté maistres du champ de bataille avec perte d'une trentaine de drapeaux, quelques estandarts et de leur aveu une vingtaine de mille hommes, beaucoup d'off<sup>rs</sup> generaux et des particuliers qu'ils honorent des regrets.

de nostre part la perte n'est pas si considerable de beaucoup près j'insere jcy les noms des principaux officiers tués ou blessés qui sont venus a ma connoissance: Mr Le ma[réch]al de vil[l]ars blessé, Mr [le Lieutenant général Charles-Louis Marquis] de Chemeraut [=Cheme-reau-Barbezières] tué, Mr d'albergotty blessé, Mr [le Maréchal de camp Carlo Emanuele Barone di] Palaviçini [=Pallavicino] tué, Mr [le Maréchal de camp Malo-Auguste de] Coacquin [=Coetquen] la jambe emporté[e], Mr [le Maréchal de camp François de Vivier-Lansac, Comte de] **Tournefort** tué, Mr [le Brigadier Louis-Joseph de Béthune, Marquis] de **charost** tué, Mr [le Brigadier Honorat de Racan, Comte] de Beuil [=Bueil] tué, mr [le Brigadier Albert-François de Solre] ... chev<sup>er</sup> de **Croy** tué, Mr [le Brigadier Heinrich von] **Steckenberg** tué, Mr [le Bri-

gadier Charles de Poigny, Comte] D'angen[n]es tué, Mr de S.<sup>t</sup> Laurent [=Saint-Laurent] tué, Mr de Gualtiery colonel dans [le régiment de] mon[t]roux tué, Mr de Coursellun la cuisse emporté[e], mr filigonne [=Féligonde] ... [Lieutenant colonel du régiment] de piedmont [=Pié-mont] tué, detreant tué, ... [le Capitaine des Gendarmes] Tournemine mort, ...<sup>4</sup> mort, ...<sup>4</sup> la jambe emportée,"  
 "... [bataille] de Malpalquet[!]"

- 1) Das Dokument trägt die Bezeichnung "N° 2."
- 2) s. den Schlachtenplan bei Braubach/Prinz Eugen 2, 307
- 3) In dessen Armee befand sich auch die Gardekompanie von Beat Franz Plazidus Zurlauben, deren Capitaine-commandant Sigmund Graviseth, von Bern, in ebendieser Schlacht den Tod fand, s. Zurlauben/HM II 261. Die Kompanie von Beat Jakob II. Zurlauben im Regiment Pfyffer kam dabei nicht zum Einsatz, sie befand sich damals zusammen mit dem Regiment in der Garnison zu Douai, s. ebenda VII 337f.
- 4) Name zerstört

---

Dorsualnotiz von anderer, vermutlich späterer Hand - AH 112, 58-59

## 12

[1742?]

A

"LOIX, ET USAGES ETABLIS DANS NOTRE CANTON DE ZUG: POUR LE MARIAGE, ET TESTAMENS, ET COMME ELLES SERONT EXCERCEES [AUFGEZEICHNET VON ABBE BEAT JAKOB ANTON ZURLAUBEN]"<sup>1</sup>

---

"Scavoir:

[1.)] si deux Personne un maris, et une Femme, qui ne sont pas mariés[!]; ou un Garçon, et une Vierge font entre se[!] une promesse du[!] mariage; et auparavant ou dans la promesse avant ou auprès[!] la Benediction de[!] Prêtre ils arreteroient un Contract, et Legueroient entre se[!] beaucoup ou moins que le dernier vivant le pouvera[!] usufruit[er] après la mort du premier ou [le recevoir] en propre ... pendant La vie, un tel contract du[!] mariage seroit valable et ferme ... dans sa vertu ... s'il[!] un tel est écrit seulem.<sup>t</sup> par un homme d'honneur et desinteressè, ou s'il est assignè avec la coutoume[!] par ... Temoins qui ne sont point inclinés a une part, et ... puis ce mariage est suivit[?] ... [?]<sup>2</sup>; ou au moins un tel contract est reconnù toujours pour valable et stable.

2[.)] à l'égard des Testamens, peuvent tels subsister auprès un contract du[!] Mariage, si un tel sera reservè dans le Testament. mais Les Testaments seront icy retablis selon la Coutûme, et la Loix de La Ville, et du Canton, comme suivit[!]